

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTRE DE LA JUSTICE
ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL

du 16 Février 1977

DECRET N° 77-83/ MJT.DGT.DCGPCE 41/8.
portant intégration et nomination de Mon-
sieur BENGUI Victor dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services So-
ciaux (Jeunesse et Sport).

(/ISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES ;

D.F.

(/u la Constitution du 24 juin 1973 ;
(/u la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémun-
érations des fonctionnaires ;

C.F.

(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3.2.62 portant sta-
tut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/33 du 19/7/75 fixant le statut commun des
cadres des fonctionnaires de la Jeunesse et des Sports ;

(/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires notamment en ses article 7 & 8 ;

(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-
sements ;

(/u le décret n° 74-454 du 18.12.1974 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres A, B, C, et D de l'enseignement (Jeunesse et
Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1er, 2, 3,
5, 10, 14, 15, 18, 19, et 20 du décret n° 63/79 du 26.3.63 fixant le
statut commun des cadres des fonctionnaires de la Jeunesse et des Sports

(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les disposi-
tions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indi-
ciaires des fonctionnaires ;

(/u l'Acte n° 44/EMSR du 12.12.1975 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres
de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 75-541 du 18.12.1975 fixant la composition du
Conseil des Ministres de la République Populaire du Congo ;

(/u le protocole d'Accord signé le 5.8.1970 entre la Républi-
que Populaire du Congo et l'URSS ;

(/u la lettre n° 1233/DNS du 4.9.1976 du Directeur National
des Sports transmettant le dossier de candidature constitué par l'in-
téressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées des décrets n° 74-444 du 17.12.1974 et du Protocole d'Accord signé le 5.9.1970 susvisés, Monsieur MENGUI Victor, né le 16.9.1947 à Mouyondzi, titulaire du diplôme de Professeur d'Education Physique et des Sports (Entraîneur en Athlétisme délivré par l'Institut d'Etat de Culture Physique et des Sports P.F. LESGATZ (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) et nommé au grade de Professeur Certifié d'Education Physique et Sportive Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Information et des Sports.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. / -

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement, Président du
Conseil des Ministres ;

Brazzaville, le 16 FEVRIER 1977

Le Ministre de l'Information
et des Sports.

Commandant Louis SYLVAIN GOMA.-

W.A. NOESSA-BEKA.-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre de la Justice
et du Travail

J. J. ONISA-ONISA.-

P. N. GAKA.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGP/DEGECE	
BST.DGT.	1
D.F.	1
C.F.	1
D.N.S.	1
DOSSIER	3
MININTE ETSPORTS	
INTERESSE	1